

Département
VOSGES
Canton
LA BRESSE
Commune
LE THOLY

ARRÊTE DU MAIRE

POLICE MUNICIPALE – FERMETURE A LA CIRCULATION – PASSAGE SOUS L'ÉGLISE - RUE CHARLES DE GAULLE AU-DESSUS DE LA RD11– JEUDI 22 OCTOBRE 2026 - DE 07H00 A 17H00 – TRAVAUX NETTOYAGE TOITURE MAIRIE

Le Maire de la Commune de **LE THOLY**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses Articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2213-3 ;

VU le Code de la Route et notamment ses articles L411-1, R411-1 à R411-9, R411-21-1 et R412-29 ;

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, modifié ou complété, relatif à la signalisation des routes et autoroutes

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière - Livre I – 1ère et 8ème parties, relative à la signalisation temporaire ;

Considérant les travaux de nettoyage de la toiture de la mairie, réalisés par le service technique de la mairie ;

Considérant qu'il convient de restreindre la circulation automobile pendant le déroulement de ces travaux afin d'assurer la sécurité de tous;

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : La circulation automobile est interdite le jeudi **22 octobre 2026 de 07h00 à 17h00**, du Parvis de l'église, passage sous l'église Rue Charles De Gaulle au-dessus de la RD11.

ARTICLE 2 : La signalisation sera mise en place par les services municipaux.

ARTICLE 3 : Le Maire est chargé de l'exécution du présent Arrêté qui sera transmis à :

- M. Le Chef de la Brigade de Gendarmerie de GERARDMER
- M. Le Chef de Centre CPI LE THOLY
- Responsable des services techniques
- Affichages habituels

Fait à LE THOLY, le 15 octobre 2026

Le Maire
Alexis BACHELARD

Signé par Alexis BACHELARD (COMMUNE DE LE THOLY),
le Maire
le 16/10/2026 à 11:35:18
Ref:11994729-18133482-1-D


Alexis BACHELARD

